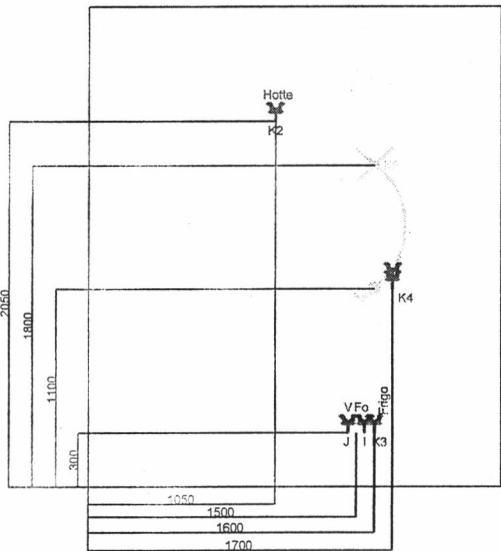
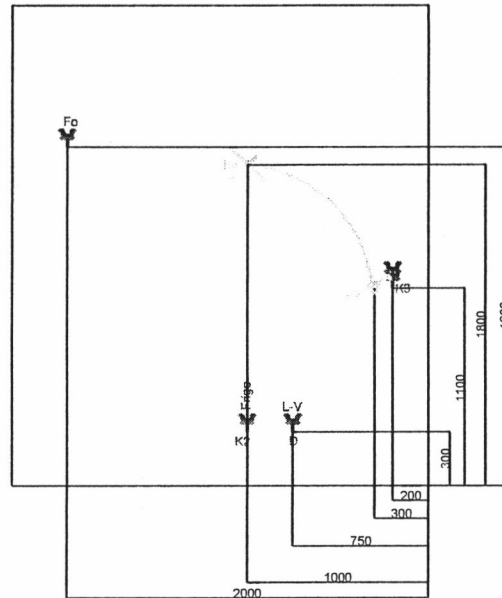


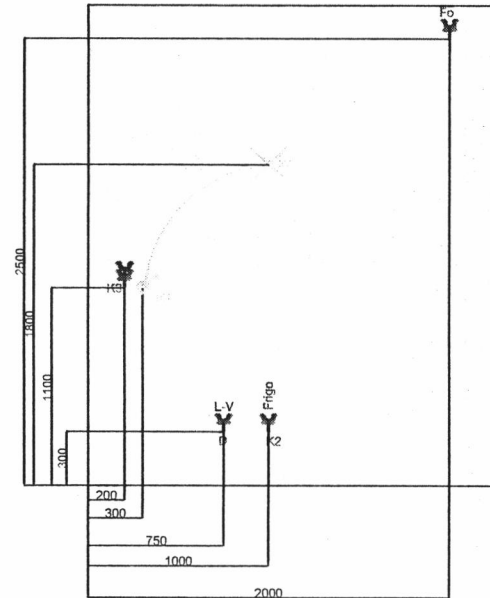
Détail 1.1



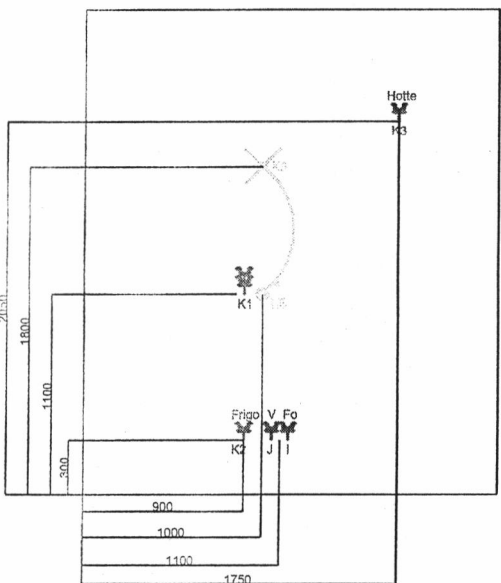
Détail 1.2 et 1.4



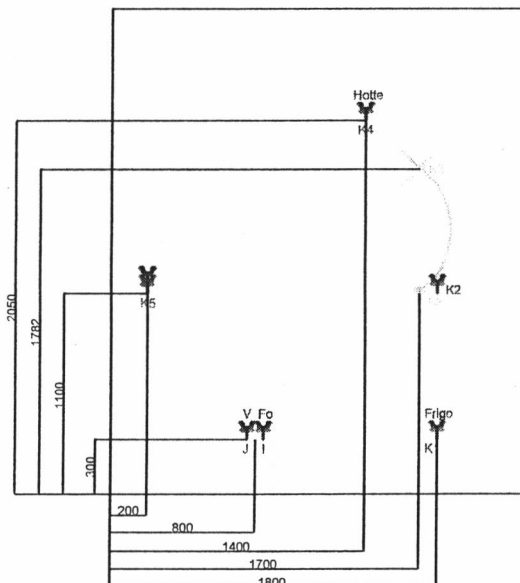
Détail 1.3 et 1.5



Détail 1.6



Détail 1.7



DESSINATEUR	GESTIONNAIRE	ECHELLE
L. Moccia	S. Picone	1/50

PROPOSÉ PAR:
Balleau
INSTALLATIONS
ELECTRIQUES
 RUE HECTOR DENIS, 33
 4420. MONTEGNEE
 TÉL. 04/239 68 90
 FAX. 04/263 19 73
 E-MAIL SECRÉTARIAT : info@balleau-ie.be
 E-MAIL GESTIONNAIRE : s.picone@balleau-ie.be

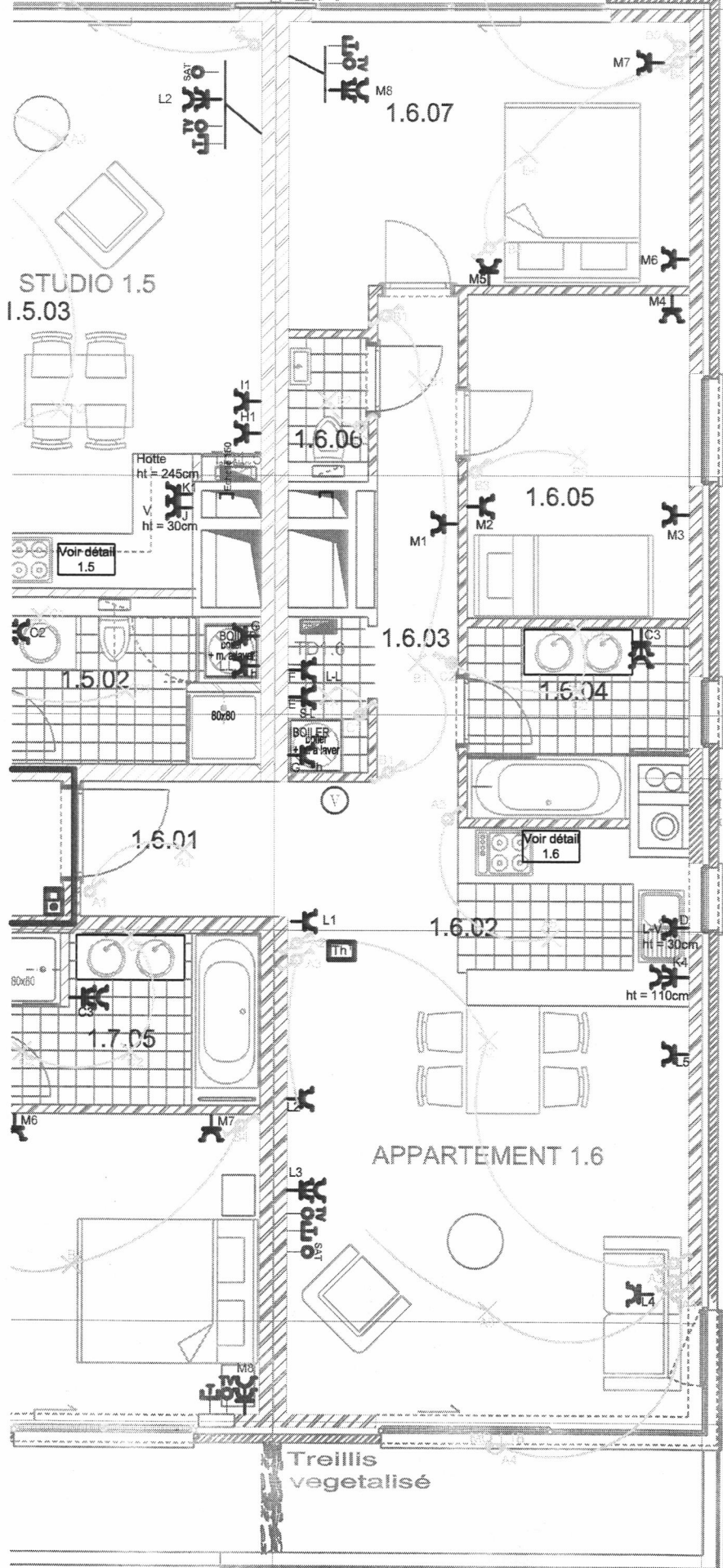
Fiat

rue Jules Cockx - Boulevard des invalides
 1160 - Auderghem
 Cadastre : Auderghem 1 : section A1 n°108g et n°108h

BRASSE

TERRASSE

Treillis
vegetalisé



STUDIO 1.5
1.5.03

1.5.02

1.7.05

1.6.06

1.6.03

1.6.02

1.6.07

1.6.05

1.6.04

1.6.02

APPARTEMENT 1.6

Hôtte
ht = 245cm
V
ht = 30cm

Voir détail
1.5

Voir détail
1.6

L-V-D
ht = 110cm

L3

Treillis
vegetalisé



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

OFC
24/08/10



C I B
N° 42449

Bruxelles : 126, b¹² - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse
T.V.A. BE 0406.671.312

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78
Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88
Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

Compte Bancaire : 340-0298168-28 cblc@skynet.be CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 91/100805/20	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : Domo-Concept
Date du Contrôle : 05/08/10	N°TVA/N°C.Ident. : 478 175 854
Propriétaire (Nom-Prénom) : [REDACTED]	Adresse de l'installation : Bod des Implides, 108 160 Ouderghem. (1 ^{er} étage : 1-6)
Adresse : [REDACTED]	

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E^V - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
- Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

- Unité d'habitation Parties communes Autres :, soumise à : l'Art.86 l'Art.87 du RGIE.
- Distributeur : *Si belga* Raccordement suivant câblage tableau : Tension : *230* V.
- Alimentation tableau principal : *4* x *16* mm². Protection raccordement : *63* A. (In max. à prévoir).
- Colonne d'alimentation : *4* x *50* mm². Interr-Sect.Général : *diff. 63* A.
- Nombre de tableaux : *1* Nombre de circuits terminaux : *14* R_E = *7,4* Ω R_{IGEN} = *500* MΩ.
- Type prise de terre : boucle piquets -

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
		<i>63</i>	<i>5</i>	<i>0,3</i>		<i>TOUS</i>						
	<i>50</i>	<i>3</i>	<i>0,03</i>	<i>5</i>								

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
<i>voir schémas en annexe</i>					

5) MANQUEMENTS : *Infractions NEANT*

Notes: Récepteurs non placés
 Hors marché CIB et Domo-Concept: zones communes, prise de terre et liaisons équipotentielles principales fournies par la société Balteau (à terminer)

6) NOTES :- Le différentiel général : était plombé. n'a pu être plombé. a été plombé. n'est pas plombable. absence de différentiel. - Les schémas ont été signés. n'ont pas été signés. absence de schémas.

7) CONCLUSION :

- L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : *08/2015*

- L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

- Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la (re) mise en usage de l'installation.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour CIB, *PETERS S.*

Date d'émission :

le 05/08/10.

Nom/signature du demandeur
Pour l'acceptation, *[Signature]*